



Les Nouvelles Syndicales du Morbihan

« Qu'attendez-vous pour vous syndiquer ? Et de quel droit prétendez-vous recueillir vous-mêmes, non syndiqués, le bénéfice de l'action que les syndiqués exercent au profit de tous ? » Jean Jaurès

N° 65 Avril 2020

CPPAP N° 0523 S 07242

Directeur de la publication :

Pierrick SIMON

Tél.: 02.97.37.66.10

Fax: 02.97.83.53.48

E-mail : ud-cgtfo-56@wanadoo.fr

facebook.com/Union-Départementale-Force-Ouvrière-Du-Morbihan

-Force-Ouvrière-Du-Morbihan

Imprimeur IOV (Lorient)

Lorient Prix : 0,25 €



SOMMAIRE

Edito	P.2
Adieu Louis	P.3-4
Réactions au plan de déconfinement	P.5-6
Maintien des postes ...	P.7
Non à la reprise des cours le 11 mai	P.8-9
allocution du 1er ministre	P.10

Reconnaitre les métiers du nettoyage	P.11-13
Communiqué de la FEETS	P.14
communiqué des médecins hospitaliers	P.15-16
EPAHD Korian l'intersyndicale réagit	P.17
L'AFOC 56 vous informe	P.18-19
Nos permanences	P.20

Ont contribué à ce journal : Fabrice, Pierrick, Sylvie et nos camarades du pliage

PDC 1

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



Confiné mais pas isolé

Le 17 mars dernier dans une volonté de protection de ses salariés, de ses militants, de ses usagers l'Union Départementale Force Ouvrière a fermé ses portes et est passée dans le cadre du confinement, au télétravail.

Le standard de l'UD a été basculé sur mon téléphone portable, les informations reçues ont été analysées, diffusées aussi largement que possible. Ces actions avaient pour but de t'informer et de continuer à faire vivre le lien qui nous unit.

J'ai la faiblesse de croire que nous n'y avons pas trop mal réussi. Vos messages et photos du 1^{er} mai (qui seront intégrés dans le journal de juin) en sont la preuve.

Nous avons répondu à toutes les sollicitations interprofessionnelles : réunions d'échanges téléphoniques avec le préfet et ses services, observatoire du dialogue social piloté par la Direccte afin de défendre la cause des travailleurs et faire aboutir nos revendications.

Je sais, au travers de mes échanges avec vous, qu'il en a été de même dans vos secteurs professionnels et ou entreprises. Nous avons continué pendant cette période difficile à recueillir de nouvelles adhésions

Le Covid 19 et ses conséquences jettent un éclairage particulier sur nos revendications.

Quel français, peut honnêtement douter, à l'aune de cette pandémie, du caractère indispensable, pour ne pas dire primordial du service public (santé, éducation nationale...) ?

Comment être opposé à une véritable revalorisation du SMIC, salaire perçut par nombre de caissières, d'agents d'entretiens... ?

Comment soutenir les réformes visant à détruire la protection sociale collective alors que celle-ci au travers des arrêts maladie pour garde d'enfants, du chômage partiel a fait la démonstration de sa nécessité.

Enfin quelles conséquences aurait eu la mise en œuvre de la réforme des retraites voulue par Emmanuel Macron ? La valeur du point indexée sur le PIB aurait chuté de 8 points plaçant ainsi nombre de retraités dans la pauvreté ?

Ces quelques exemples prouvent la justesse de notre combat.

IL va nous falloir faire œuvre de pédagogie pour expliquer aux travailleurs l'intérêt pour eux de nous rejoindre.

Les crises traversées par le capitalisme n'ont jamais mis fin à l'esprit de prédation des classes dirigeantes

(cf. celle de 2008).

Confinés nous n'avons été isolés. Déconfinés, soyons déterminés à faire que le monde de demain ne soit pas le même que celui d'hier en pire.

Pierrick Simon
Secrétaire Général

Hommage à notre regretté Camarade Louis Bigoin

Le 20 avril dernier, l'Union Départementale a été informée du décès de notre camarade et ami Louis Bigoin.

Le confinement et mesures sanitaires strictes mises en œuvre nous ont empêché de rendre à Louis, l'hommage qu'il méritait.

Au lieu de m'appesantir sur ces tristes nouvelles, je préfère me souvenir de l'hommage que nous avons rendu à Louis lors de notre XXVIIIème congrès de juin 2012.

Louis était le dernier camarade vivant ayant connu la scission avec la CGT. Je lui ai donc proposé de venir raconter cette période, celle de la guerre seconde guerre mondiale aux camarades présents lors de notre congrès.

Louis avait tout d'abord refusé de se raconter. De fil en aiguille, au travers de nos échanges, Louis a fini par accepter de s'exprimer devant notre congrès.

Déjà âgé, Louis redoutait que sa mémoire lui joue des tours. Il n'en fut rien. De son parcours de réfractaire au STO, de maquisard au sein du maquis de Saint Marcel et de cofondateur du syndicat FO à la Poste du Morbihan, il ne manquait rien.

Une participation à congrès syndical est toujours riche d'enseignements. L'intervention de Louis fut une belle leçon de vie, de militantisme. Sa prise de parole a touché le congrès. Ceux et celles qui ont eu la chance de l'entendre s'en souviennent encore.

Nous avons eu la joie de surcroît, de remettre à Louis, ce 16 juin 2012, la médaille d'honneur des syndicats.

Naturellement mes pensées attristées et mon condoléances vont à la famille de Louis.







Communiqué de presse

Plan de déconfinement : réaction FO

La Confédération FO a suivi avec attention la présentation par le Premier ministre du plan dit de « déconfinement » du gouvernement.

Elle constate, le Premier ministre l'ayant d'ailleurs souligné lui-même, que demeurent de nombreuses incertitudes et questions.

Compte tenu en particulier de l'enjeu de transports collectifs sécurisés, des modes de restauration, de la gestion des flux d'entrées et sorties, des espaces de travail, des modalités de reprises différenciées de l'école, beaucoup d'incertitudes demeurent en effet.

FO constate que la progressivité mise en avant conduit cependant à une accélération certaine de la reprise dans de nombreux domaines. La Confédération appelle ses syndicats dans tous les secteurs (public et privé) à être – comme ils le sont depuis le début de la crise sanitaire – vigilants à ce que la progressivité ne se traduise pas en précipitation au risque de mettre en balance la santé des salariés.

Cela vaut pour la disponibilité effective des équipements de protection individuels, comme pour le respect effectif des gestes barrières et distances physiques prescrits. Si la progressivité doit être de mise, c'est bien à cet égard.

A ce sujet, FO réaffirme le rôle incontournable des CHSCT dont elle revendique l'obligation de remise en place et de consultation dans les plus brefs délais partout où ils ont été supprimés.

Si, à l'évidence, l'utilité des masques en particulier est désormais un élément de la doctrine en matière de protection, l'équipement des salariés étant considéré comme une condition de la reprise, FO s'attend à ce que les entreprises, comme les employeurs publics, assurent effectivement la prise en charge et la mise à disposition des masques requis. Il est également indispensable que les prescriptions – qui relèvent des pouvoirs publics – soient précisées : types et modalités d'utilisation des masques pour une sûreté de la protection en fonction des situations (poste de travail, transports).

--/--

Contact :

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Secrétariat général

 [yveyrier](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

 [@force-ouvriere.fr](http://force-ouvriere.fr)

 01.40.52.86.01



Communiqué de presse

Concernant les tests, FO note que leur utilisation à plus grande échelle vise à identifier les personnes infectées et les personnes contacts conduisant à l'isolement de ces personnes et de leur entourage potentiellement porteurs. FO s'interroge sur les risques de stigmatisation et de discrimination, ainsi que sur les conséquences en matière d'emploi et de statut des salariés potentiellement concernés.

Dans ce contexte, et compte tenu de la situation difficile dans laquelle se trouvent la plupart des salariés (peur de contracter le virus et la maladie, fins de mois difficiles, pertes d'emplois de nombreux intérimaires et précaires ou salariés licenciés, peur du devenir de son activité et de son emploi), FO estime que les dispositions d'activité partielle doivent être prolongées au delà du 1er juin et qu'il y a urgence à revenir aux dispositions de l'assurance chômage négociées en 2017.

Alors que le nombre de demandeurs d'emploi augmente d'ores et déjà de façon importante, FO réaffirme son appel à la suspension de toute procédure de licenciement et son opposition aux dispositions dérogatoires au temps de travail et aux délais de consultation des CSE prévues dans les ordonnances de l'état d'urgence sanitaire.

FO attire particulièrement l'attention sur la situation des salariés des arts et spectacles qui demande impérativement une prise en charge au risque de situations dramatiques.

Concernant l'incitation à la prolongation du télétravail, FO rappelle qu'elle revendique l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle, intégrant le droit à la déconnexion.

De même, FO a été partie prenante de l'initiative de l'ouverture d'une négociation sur la santé au travail qui aurait dû démarrer en mars dernier. Cette demande demeure d'autant plus d'actualité.

Le Premier ministre ayant annoncé la rencontre avec les organisations syndicales et patronales prévue jeudi, FO fera part à nouveau de ses attentes et revendications telles qu'affirmées dans sa déclaration du 20 avril dernier, y compris au regard des libertés individuelles et collectives.

Paris, le 28 avril 2020



Le situation exceptionnelle impose le maintien des règles du mouvement !

Le mouvement intra-départemental des personnels du premier degré s'ouvre bientôt dans les départements.

Dans la situation particulière de confinement dans laquelle nous nous trouvons, les personnels s'inquiètent, à juste titre, pour leur future affectation à la rentrée prochaine. Alors que le ministre entend continuer à appliquer la loi Dussopt de transformation de la fonction publique au mouvement, les personnels veulent que leur droit à mutation soit respecté, que l'égalité de traitement des participants au mouvement soit assurée, que les situations particulières ouvrant droit à bonification (priorité médicale notamment) soient bien prises en compte.

Notre fédération, la FNEC FP-FO a écrit au ministre le 8 avril : « Comment comprendre que l'état d'urgence sanitaire soit mis en avant pour justifier des mesures d'exception telles que la réorganisation des congés des agents, ou la généralisation du contrôle continu pour les examens, alors que les mesures d'urgence et de bon sens demandées par les personnels et leurs syndicats ne sont toujours pas prises en compte ? La suppression des compétences des CAP alourdit considérablement le travail des personnels administratifs. Une mesure de bon sens s'impose : permettre aux syndicats de faire leur travail de contrôle a priori et a posteriori, d'accéder à tous les documents relatifs aux mutations (tableaux de mutations avec les situations individuelles et collectives) : cela soulagerait les personnels administratifs et permettrait d'apporter la garantie aux personnels que l'égalité est respectée. Cela mettrait fin à toute suspicion de discrimination ou de pratiques discrétionnaires, en particulier dans cette situation de confinement. Nous rappelons également notre opposition à toutes formes de profilage de postes. Compte tenu de la situation de confinement, de l'impossibilité pour les personnels et l'administration d'organiser les entretiens, nous demandons l'abandon des postes à profil et la nomination au barème. »

Pour le SNUDI-FO, il n'est pas possible d'engager à marche forcée les opérations de mutations intra-départementales du premier degré, dans le cadre nouveau et imposé de la loi de transformation de la fonction publique que nous contestons, avec la situation sanitaire que nous connaissons.

En l'absence de possibilité pour les personnels de contacter les services, d'être reçus pour pouvoir défendre individuellement leur situation, compte tenu de la situation exceptionnelle de confinement des personnels administratifs en charge de la gestion du mouvement, des mesures d'urgence qui garantissent le bon fonctionnement du mouvement et l'égalité de traitement des personnels doivent être prises.

Le SNUDI-FO revendique : ☑ Le maintien du contrôle a priori et a posteriori du mouvement par les représentants du personnel, seule garantie de la transparence et d'égalité de traitement des personnels ; ☑ La convocation des CAPD mouvement ; ☑ Un mouvement au barème avec l'Ancienneté Générale de Service comme élément essentiel pour tous les postes ; ☑ La suppression de tous les postes à profil ; ☑ Le retour aux différentes phases du mouvement (2nd mouvement, phase d'ajustement...) ; ☑ L'affectation sur des postes précis et non sur des zones ; ☑ Le respect du caractère non obligatoire des vœux géographiques ; ☑ Le refus des vœux larges (MUG) et du 2e écran pour les collègues à titre provisoire ; ☑ Aucune affectation non voulue à titre définitif ; ☑ L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique et de ses lignes directrices de gestion.

Le SNUDI-FO, avec sa fédération, intervient au plan national pour faire valoir ces revendications. Le SNUDI-FO invite tous les syndicats départementaux à intervenir en ce sens dans les DSDEN.

Montreuil, le 9 avril 2020



La reprise des cours à tout prix : inacceptable ! irresponsable !

«À partir du 11 mai, nous rouvrirons progressivement les crèches, les écoles, les collèges et les lycées , déclare le 13 avril le président de la République. Le patronat s'est déclaré «satisfait» : «cela permet aux entreprises de bien préparer la reprise, et aux enfants de retrouver le chemin de l'école» s'est félicité un porte-parole du Medef. Mais du côté des personnels, cette annonce a provoqué l'incompréhension : la colère est encore montée d'un cran.

Une décision irresponsable

Comment comprendre que les restaurants restent fermés, et que les rassemblements soient toujours interdits alors que les établissements scolaires devront réouvrir ? À l'école, les gestes barrières sont impossibles à appliquer. Comment observer une distanciation sociale dans des classes de 30 voire 35 élèves ? Et toujours rien de prévu pour les personnels à risques, qui doivent pourtant bénéficier d'un suivi médical.

Depuis un mois, une partie des personnels assure l'accueil des enfants de soignants la plupart du temps sans aucun matériel de protection (masque FFP2, gel hydroalcoolique, gants...), alors qu'il est de la responsabilité de l'État employeur de veiller sur la santé de ses agents. Certains sont tombés malades.

Depuis un mois la FNEC FP-FO intervient à tous les niveaux et en particulier pour exiger du ministre qu'il prenne ses responsabilités en matière de protection des personnels.

Le dépistage systématique avant toute consigne de reprise des cours

FO a fait adopter un avis au CHSCT ministériel le 3 avril demandant «un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité.»

Seuls ceux qui présenteront des symptômes seront testés, selon le président Macron. Or, la plupart des enfants porteurs du virus sont asymptomatiques. Comment éviter tout risque de contagion ? Les personnels refusent d'aller à l'abattoir.

Quant à la mise à disposition des masques pour tous les personnels, le ministre de l'Éducation nationale se contente de dire : «c'est une possibilité». Alors que l'on sait que les masques manquent partout, et en premier lieu dans les hôpitaux ! Le ministre Blanquer parle aussi de grands aménagements : «On peut très bien imaginer des petits groupes à certains moments de la journée» On voit mal comment tout cela pourrait être appliqué. En tout cas la FNEC FP-FO n'acceptera aucune remise en cause des obligations réglementaires de service des personnels.

.../...

L'école n'est pas la garderie du MEDEF

Le Président met en avant les inégalités sociales qui se sont accentuées avec l'enseignement à distance, pourtant vanté par le ministre de l'Éducation nationale. C'est vrai, mais nous constatons aussi que depuis plusieurs jours des voix se sont élevées pour accélérer la reprise de l'économie et faire repartir la production. L'éducation nationale et ses personnels ne sont pas une variable d'ajustement pour les besoins du marché. Cette décision ne trompe personne, d'autant plus que les universités restent fermées, les étudiants n'ayant pas besoin d'être gardés.

La FNEC FP-FO exige, avant toute reprise de l'activité :

- des tests sérologiques pour organiser le dépistage systématique pour tous les personnels et les élèves, conformément à l'avis du CHSCT ministériel
- la désinfection des écoles, services et établissements scolaires
- des matériels de protection (gel hydroalcoolique, gants et masques FFP2) en quantité suffisante. Alors que la crise a mis sur le devant la scène, l'importance des services publics et la faillite des politiques d'austérité qui les ont saccagés, la FNEC FP-FO réitère sa demande d'annulation de toutes les suppressions de postes pour la rentrée prochaine.

La FNEC FP-FO rappellera ces préalables au ministre de l'Éducation nationale. S'il persiste dans une reprise des cours au prix de la santé des personnels, la FNEC FP-FO les invitera à utiliser leur droit de retrait. La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève jusqu'au 30 mai.

Montreuil le 14 avril 2020



COMMUNIQUE FEDERAL

28 avril 2020

Allocution du Premier Ministre : pas un mot sur les personnels !

Fidèle à sa méthode, le gouvernement met en place à partir du 11 mai une véritable usine à gaz dont on voit mal comment elle pourrait se traduire par une réalité concrète.

Il faudrait condamner un siège sur deux dans les métros et mettre un marquage au sol sur les quais, mais à la fois rien n'est dit sur les voyageurs debout ou sur les trains de banlieue.

Il faudrait augmenter l'offre de métros et RER mais il faut réduire l'offre de trains interdépartementaux et inter régionaux.... Dont font partie de nombreux métros et RER...

Il faut rendre obligatoire la réservation des titres de transports pour les déplacements entre régions et le port du masque... mais qui pour veiller à cela et comment ?

Personne il faut croire puisqu'à aucun moment les personnels des transports publics ne sont mentionnés !

Autres grands absents du discours : les moyens de protection.

Le Premier Ministre évoque les masques, mais uniquement des masques chirurgicaux et « grand public ». Le seul masque reconnu comme un Equipement de Protection Individuel, le masque FFP2, n'est pas cité ! Quant au gel hydroalcoolique, aux lingettes virucides, on en trouvera nulle trace.

Pour ce qui est des tests, il s'avère qu'on testera uniquement ceux qui ont l'air malades. Ensuite on les mettra à l'isolement, mais dans quelles conditions?

Encore et toujours, pour FO Cheminots, c'est non !

Le 11 mai, comme avant, et jusqu'à l'éradication de ce virus, ce sera masques FFP2, lingettes virucides et gel hydroalcoolique ou droit de retrait !

La Fédération

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR !

Contacts Presse FO Cheminots:

Philippe HERBECK | Secrétaire Général | 06 18 80 59 54

Daniel FERTE | Secrétaire Général Adjoint | 06 38 78 35 61



Site internet



Facebook

Nettoyage et propreté : l'urgence de reconnaître pleinement ces métiers

Publié vendredi 24 avril 2020 par [Elie Hiesse, journaliste L'inFO militante](#)



Femme, agent de nettoyage des parties communes, avec un foulard autour du visage pour se protéger contre le covid-19.

© Marta NASCIMEN-TO/REA

Ils sont confrontés au même risque que les salariés des entreprises donneuses d'ordre où ils interviennent dans le cadre de la sous-traitance. Pourtant, ils sont encore trop nombreux à se trouver sans protection individuelle, tempête Jean Hédou, secrétaire général de la Fédération FO de l'équipement, de l'environnement, des transports et des services (FEETS), qui les représente et revendique une égalité dans la protection face aux risques professionnels. Dès le mois de mars, le militant a interpellé l'exécutif pour que celui-ci mette à disposition les protections nécessaires aux entreprises de nettoyage.

Dotés en masques par les hôpitaux où ils interviennent

Cinq semaines après le début du confinement national, force est de constater la permanence de pénuries d'équipements, alors que les agents de nettoyage interviennent majoritairement dans les lieux publics ou privés susceptibles de devenir des foyers de propagation du virus. Et souvent avec une mission alourdie, par des tâches de désinfection. Or, les masques restent les grands absents. Nous espérons être fournis cette semaine, explique Nathalie Clarac, délégué syndicale centrale FO chez ISS Propreté France (18 000 salariés en 96 agences).

Dans la filiale française du groupe danois, l'entrée dans la crise s'est traduite par un débrayage. Le 12 mars à 6h du matin, les équipes ISS intervenant à l'AP-HM (Assistance publique Hôpitaux de Marseille), dans les hôpitaux Sainte-Marguerite et de la Conception, se sont mises en grève, avec l'appui de FO, pour protester contre l'absence d'équipements de protection individuel (masque, combinaison jetable, gants à usage unique), entre autres.

Ils ont eu gain de cause, après deux jours. L'AP-HM les a dotés. La plupart des hôpitaux donneurs d'ordre équipent les agents d'entretien intervenant en sous-traitance. Par contre, hors milieu hospitalier, les personnels ISS n'ont toujours pas de masque. Nous avons alerté, à plusieurs reprises, la commission hygiène et sécurité du CSE (Comité social et économique). Notre employeur devra répondre de cette mise en danger, reprend la militante FO.

Une vie humaine ne vaudra jamais un coup de balai

Chez ISS Propreté France, les équipes FO sont intervenues aussi auprès d'entreprises-clientes pour leur rappeler le respect des règles de sécurité sanitaire. En cette période inédite qui impose de revoir les organisations du travail, certaines oublient vite le cadre défini de la prestation de nettoyage, au risque de mettre en danger les agents. Dernier exemple, le Géant Casino de Tours (Indre-et-Loire).

« Sans avertir notre agence régionale, le directeur de l'hypermarché a demandé, mi-mars, aux agents ISS de nettoyer les espaces entre les caissières, en pleine journée, sans aucune protection. Inacceptable. Ça l'est d'autant plus que cet hypermarché a correctement équipé son personnel de caisse. Il ne peut y avoir de différence de traitement. Une vie humaine ne vaudra jamais un coup de balai ! », lâche la militante.

Elle explique *« recevoir beaucoup d'appels d'agents en larmes. Ils ne se sentent pas protégés, et ont peur d'aller travailler. L'angoisse a pris de telles proportions chez certains salariés qu'ils ont été mis en arrêt-maladie. »*

Les agents se sentent oubliés

Chez Elior Services Propreté et Santé (20 000 salariés dont un tiers dans la santé), le tableau est aussi noir. Le 26 mars, FO et deux syndicats ont dû interpellier les directions régionales Rhône-Alpes, Champagne-Lorraine, Sud-Ouest, sur les très mauvaises conditions de travail.

Les salariés manquaient de tout : masque, gants à usage unique, produits désinfectants. Même les salariés travaillant dans les hôpitaux ne disposaient pas de masques ou en nombre très insuffisant, deux pour dix heures de travail, rappelle Manuel Padilla, délégué syndical central FO, qui juge inacceptable l'absence d'un stock stratégique de masques dans un groupe de cette taille. Elior Services compte parmi les cinq plus gros du secteur.

Depuis, la situation s'est normalisée... pour les agents en milieu hospitalier. Elior Services a passé un contrat avec les hôpitaux pour qu'ils fournissent les équipements de protection individuel nécessaires. Mais les salariés intervenant dans le secteur tertiaire restent sous-équipés.

Le 7 avril, Elior Services a annoncé avoir commandé, pour eux, 15 000 masques en tissu. Ils se sentent oubliés. La direction se réfugie derrière les préconisations ministérielles, selon lesquelles le port de masque n'est nécessaire qu'en milieu hospitalier ou quand la prestation se fait au contact de personnes infectées, reprend Manuel Padilla, pour qui la mesure est insuffisante, même pour les personnels intervenant dans les bureaux dépourvus de présence humaine au moment du nettoyage.

Comment savoir si un salarié ayant déclaré des symptômes, ou même asymptomatique, n'y a pas travaillé dans la journée ?, explique-t-il. A raison. Même le « Guide pratique Covid-19 des mesures de prévention », publié le 10 avril par la fédération patronale, recommande dans ce cas le port du masque si l'intervention intervient moins de douze heures après l'évacuation des locaux...

Restaurer l'égalité face au risque, dans la protection et la réparation

Pour la FEETS-FO, l'urgence n'est pas seulement de restaurer l'égalité des salariés du secteur face au risque, pour qu'ils travaillent en sécurité et dans des conditions préservant leur santé, la revendication porte aussi sur la réparation. Si l'on s'en tient à l'engagement de l'exécutif, le coronavirus ne sera reconnu comme maladie professionnelle que pour les soignants qui tomberaient malades.

Le 3 avril, l'Académie de médecine a élargi la liste aux personnels travaillant pour le fonctionnement indispensable du pays mais seulement dans l'alimentation, les transports en commun, la sécurité. Insuffisant pour Jean Hédou : Tous les salariés doivent être traités sur un pied d'égalité, martèle le secrétaire fédéral.

FO réclame une rupture dans les conditions d'emploi

La fédération voit plus loin. Il faut repenser le travail après le covid-19. Parmi tous les salariés dont le caractère essentiel du travail a été révélé par la crise, les agents de nettoyage et de la propreté sont les moins bien payés, rappelle Nadia Jacquot, secrétaire fédérale.

Pour le demi-million de travailleurs du secteur (dont 80% sont des femmes), le salaire moyen mensuel brut est de 600 euros. Temps partiel imposé, multi-emploi, sous-traitance : leurs conditions d'emploi sont marquées par une extrême précarisation. Une véritable rupture est nécessaire, par une revalorisation des salaires mais aussi par une abolition de la sous-traitance qui conduit au dumping social, explique-t-elle.

Mais les employeurs du secteur restent bien ancrés dans le « monde d'avant ». Le 14 avril, ils ont purement et simplement proposé, lors d'une CPPNI de la branche (commission paritaire permanente de négociations et d'interprétation), de soustraire les entreprises au paiement des cotisations pour la complémentaire santé des salariés, au motif que ces économies seraient indispensables pour sauver des emplois !

L'heure n'est certainement pas aux économies de bout de chandelle mais à tout mettre en œuvre pour préserver la santé des travailleurs. Ce que les employeurs ne font pas ! », tempête le secrétaire fédéral pour qui « la lutte des classes n'est pas prête de s'arrêter.

ELIE HIESSE, JOURNALISTE L'INFO MILITANTE



Résolution du Bureau Fédéral de la FEETS-FO

*Visio-conférence du 9
avril 2020*

Le Bureau Fédéral apporte son soutien à l'ensemble des syndicats et sections syndicales de la FEETSFO dans cette période de crise sanitaire et en particulier aux militants et militantes touchés par le COVID-19. Il exprime une pensée particulière pour les camarades qui ont perdu un proche.

Le Bureau Fédéral constate que dans ce contexte exceptionnel, malgré des conditions d'exercices devenues très difficiles, l'organisation syndicale a continué à défendre les salariés et porter leurs revendications, agissant en contrepoids conformément à ses principes de liberté et d'indépendance.

Il exige que la seule priorité soit la protection des salariés plutôt que les profits. En conséquence, il revendique que seuls les travailleurs qui contribuent directement aux besoins essentiels de la population soient exposés. Pour ces derniers, le Bureau Fédéral exige qu'ils disposent de toutes les mesures et équipements (masques, gants, visières...) qui sont nécessaires à la protection de leur santé et dénonce les incuries du gouvernement en cette période.

Le Bureau Fédéral constate que les salariés, particulièrement les plus précaires, payent aujourd'hui cette crise, soit en devant travailler en étant directement exposés, soit en étant mis au chômage partiel, soit en devant travailler à distance dans des conditions dégradées. En conséquence, le Bureau Fédéral s'inscrit dans les revendications établies par le Secrétariat Fédéral (voir ici) et souligne en particulier l'exigence de : ☐ La reconnaissance automatique comme maladie professionnelle de tout cas de COVID-19 d'un salarié devant travailler hors de son domicile, ☐ La rémunération à 100% du salaire net en cas de chômage partiel.

Le Bureau Fédéral rappelle que par le passé l'Union Sacrée a conduit au sacrifice d'une génération et se refuse à s'associer à une initiative de ce type qui associe Etat, syndicats et patronat. Il refuse que les travailleurs soient sacrifiés sur l'autel des profits du patronat.

Le Bureau Fédéral condamne les attaques contre le droit du travail portées par le gouvernement en pleine crise sanitaire : spoliation des congés, des JRTT, des compte-épargnes temps, dépassement de la durée légale maximale du travail...

Il dénonce l'appel à la « résilience » car il n'est pas question d'oubli ou d'acceptation. Les responsabilités devront être assumées.

Le Bureau Fédéral constate de plus en plus de velléités de remettre en cause durablement les libertés individuelles sous prétexte de contenir le risque sanitaire. Dans la continuité de ses engagements passés, par exemple contre l'Etat d'urgence, le Bureau Fédéral combattra toute dérive liberticide.

Enfin, pour qu'aucune sortie de crise ne se fasse sur le dos des salariés, la FEETS-FO continuera à Résister, Revendiquer, Reconquérir.



Fédération des personnels des services publics et de santé
FORCE OUVRIERE
SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS HOSPITALIERS
SNMH - FORCE OUVRIERE
 153-155 rue de Rome 75017 PARIS
 snmh.fo@fosps.com

Paris, le 15/04/2020

MENSONGES, INCURIE, CYNISME

Le SNMH FO tient à apporter son soutien et sa solidarité aux collègues soignants qui après s'être mis en danger pour soigner les malades dans les hôpitaux, les EHPAD, ou à domicile, se retrouvent eux-mêmes malades, et dont certains se retrouvent en réanimation et aux familles de ceux qui ont perdu la vie.

Les hommages sont nombreux aujourd'hui, mais tout ce qui a fonctionné n'est lié qu'à la débrouillardise des soignants et acteurs de terrain : réorganisations en urgence, protections, ouvertures de lits, listes de gardes supplémentaires...

Certains nous disent que cela pourrait annoncer un avenir meilleur pour les hôpitaux, une sorte de « prise de conscience » des autorités de l'importance du système de santé. Qu'en est-il ?

- **UN DIRECTEUR GENERAL D'ARS LIMOGE POUR « UNE ERREUR DE COMMUNICATION »**

Suite à ses déclarations polémiques, le directeur général de l'ARS Lorraine a été limogé. Il a fait une erreur de communication: le plan de suppression de postes est maintenu pour le CHRU de Nancy. Face au tollé, le ministre Veran et le Premier ministre ont déclaré que les plans de restructurations étaient suspendus à une « nouvelle concertation ». Suspension n'est pas annulation. Qui peut croire ceux-là mêmes qui prévoient l'accélération de la privatisation et de la destruction du système hospitalier ?

- **UN RAPPORT POUR ACCELERER ET ORGANISER LA PRIVATISATION DE LA SANTÉ**

Selon un article de Médiapart du 01/04/2020, un rapport de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a été commandé par le Président Macron. Ce rapport ([disponible en ligne ici](#)) préconise-t-il l'arrêt des fermetures de lits, l'arrêt des réductions de postes, des plans de fermeture qui ont lieu dans toutes les régions de France ? Non... Dans le rapport intitulé « Premières propositions post-Covid-19 dans le domaine de la santé », dans un vocabulaire particulièrement abscons, il est préconisé :

- que les patients en ALD devraient signer un « contrat à impact social » afin « d'éviter des coûts à la Sécurité Sociale » et les hospitalisations.
- De faire appel à la « santé numérique ». La CDC cite les plus aptes à développer cette prétendue « santé numérique » : sept cents startups, les banques, de grands groupes de la santé privée et les Gafam (Google, Amazon... soit les plus grosses valeurs de Wall Street). Encadrer les pratiques médicales par Wall Street : tout un programme.
- De rémunérer les médecins hospitaliers et libéraux « à la performance »
- De créer des hôtels hospitaliers : « création d'hôtels hospitaliers adaptables (déversement de patients peu atteints en cas de surchauffe de l'activité) ». C'est-à-dire : pas de réouverture de lits, et maintien des fermetures prévues et du fameux « virage ambulatoire » dont on voit aujourd'hui les effets.

Il y a un fil conducteur dans les propositions de la CDC : continuer et aggraver les orientations passées en matière de politiques de santé, sans aucun changement de cap, organiser la privatisation de la santé. La porosité totale entre le public et le privé, pour la gestion de leurs budgets et de leurs « dettes », est revendiquée. Il s'agit même d'organiser, au moyen de « fonds de dette en gestion déléguée », une spéculation sur la dette des établissements.

• **Le 13 04 2020 le Président Macron a-t-il annoncé l'annulation de la dette des hôpitaux ?**

Alors que des centaines de milliards d'euros sont annoncés en soutien à la finance, aucune mesure concrète n'est annoncée pour les hôpitaux ni les hospitaliers. Les tabliers de protection, les masques, manquent toujours et ce sont maintenant les sacs-poubelles qui font office de tabliers de protection. Le président a préféré n'annoncer comme mesure concrète que la réouverture des écoles et le retour au travail des salariés confinés dans des conditions de sécurité insuffisante...

• **LES MENSONGES DU PRESIDENT**

En ce qui concerne les hôpitaux, Mr Macron a dit que tout le monde avait pu être pris en charge. C'est un mensonge. Ceux qui ont dû effectuer un tri à leur entrée, ceux qui ont dû soigner les personnes âgées dans les EHPAD sans oxygène, sans antibiotiques, sans tests et sans masques peuvent en attester. Combien des 5379 personnes âgées décédées en EHPAD le 13/04 auraient pu être sauvées si elles avaient eu accès à l'hôpital ?

• **Une plainte de la fédération FO des services publics et de santé**

Dans ce contexte, la fédération FO des Services Publics et de Santé avec ses unions nationales et syndicats nationaux a déposé plainte contre X pour :

- Abstention volontaire de prendre les mesures visant à combattre un sinistre,
- Homicide involontaire, faits commis sur l'ensemble du territoire national depuis décembre 2019,
- Violences involontaires, faits commis sur l'ensemble du territoire national depuis décembre 2019,
- Mise en danger délibérée de la vie d'autrui, faits commis sur l'ensemble du territoire national depuis décembre 2019.

Le SNMH FO est partie prenante de cette plainte et rappelle ses revendications qui permettraient que tout ceci ne recommence pas:

- Fourniture immédiate des tests, masques et protections nécessaires, qui manquent encore dans la majorité des établissements.
- Arrêt immédiat des plans de fermetures des lits et des plans de suppressions de personnels. Réouverture des lits fermés en fonction des besoins avec le personnel nécessaire.
- Annulation immédiate des Contrats et Plans de Retour à l'Équilibre Financier et autres dispositifs COPERMO qui entravent aujourd'hui le fonctionnement de certaines d'hôpitaux.
- Augmentation immédiate des salaires pour tous.
- Abrogation des lois HPST, Touraine, Buzyn de réforme de l'hôpital, fermeture des ARS et retour à une administration plus proche du terrain du type DDASS
- Financement des hôpitaux en fonction des besoins et non en fonction d'une enveloppe fermée (ONDAM) (Loi Juppé)
- Suppression réelle et effective du numerus clausus, par la loi (et non pas sa délégation aux ARS et à « parcours sup ») condition nécessaire à toute amélioration véritable de notre système de soin pour les médecins et professions paramédicales (IDE, AS...)



Communiqué de presse

ETABLISSEMENTS KORIAN, la colère monte chez les salariés !!!!

Une hécatombe de décès parmi les résidents !!!

Un nombre croissant de cas Covid-19 confirmé parmi le personnel des sites !!!

Au moins deux décès parmi le personnel !!!

Ça Suffit !!!

Dans ce contexte inédit de crise sanitaire, tous les salariés sont attentifs et respectueux des protocoles mis en place et assurent avec professionnalisme leur mission.

L'Union Nationale des Syndicats Force Ouvrière de la Santé Privée, l'Union Fédérale Santé Privée CGT, Sud Santé Sociaux dénoncent le manque de réaction par rapport à la mise en place du matériel de protection en nombre suffisant et exigent que l'ensemble des personnels puisse travailler avec le matériel de protection nécessaire pour assurer leur sécurité et celles des patients.

L'UFSP CGT, l'UNSSP FO, Sud Santé Sociaux exigent également que l'ensemble des personnels et résidents des EHPAD, des SSR, cliniques, HAD soit régulièrement testés. Cette crise sanitaire ne doit pas permettre au groupe KORIAN de s'affranchir de son obligation légale de tout mettre en œuvre pour protéger et assurer la sécurité des salariés, dont nous dénonçons les allégations à peine voilées de menaces et de diffamations orchestrées par la direction générale et certaines organisations syndicales soumises au patronat. La Direction Générale a-t-elle mis en place le nécessaire en temps et en heure.

Notre priorité reste la sécurité et la protection physique et mentale de tous les travailleurs.

Fort des ordonnances, les employeurs n'hésitent plus à déroger au Code du Travail, à la Convention Collective Nationale, aux accords de branche et aux accords d'entreprise. Korian compte utiliser les dérogations autorisées par la loi d'urgence : Augmentation des heures hebdomadaires jusqu'à 60h, prise des RTT, modification des horaires... Certaines Organisations syndicales ont validé ce projet lors d'un vote du CSEC. Pour nous, c'est de la folie !

Il n'est pas question que cette situation exceptionnelle ne constitue un moyen pour bafouer les droits des salariés.

Aujourd'hui, l'ensemble de la population se rend compte de l'importance des missions dangereuses des personnels de la santé et leur rend hommage. Par ailleurs, le Gouvernement n'a pas eu d'autre choix que d'annoncer l'octroi d'une prime pour les soignants touchés ou non par l'épidémie de Covid-19.

La vie d'un personnel soignant se résumerait-il à une simple prime ???

La prime, oui, mais cela ne sera pas suffisant !

Les salariés n'attendront pas la fin du confinement pour porter les revendications suivantes :

- Un effectif suffisant soit 1 personnel pour 1 résident
- Nous exigeons les protections nécessaires à l'exercice de nos missions
- Augmentation générale des salaires
- Amélioration des conditions de travail
- Amélioration des perspectives professionnelles et de carrières
- Amélioration des droits conventionnels et des conditions d'exercice du droit syndical
- Respect des conventions collectives, du code du travail

L'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIÈRE de la Santé Privée, l'Union Fédérale Santé Privée CGT, Sud Santé Sociaux appellent les syndicats à tout mettre en œuvre pour exiger l'arrêt de ces pratiques, les protections nécessaires, en utilisant tous les moyens y compris la grève.

Paris, le 24 avril 2020

CONTACTS :

- Isabelle JALLAIS - Déléguée Syndicale Centrale FORCE OUVRIÈRE – 06.70.15.23.09 - forceouvrierekorian@gmail.com
- Albert PAPADACCI – Délégué Syndical Central CGT – 06.22.05.05.98 – albertfelix@hotmail.fr
- Charlotte POULOU – Déléguée Syndicale Sud – SudSolidairesKorian@gmail.com

« L' **AFOC 56** vous informe »

Coronavirus (Covid-19) : quels sont vos droits en cas d'annulation d'un vol ?

- 1.1 - [La compagnie aérienne annule votre vol](#)
- 1.2 - [Vous souhaitez annuler ou reporter votre vol](#)
- 2 - [Que faire en cas de litiges ?](#)

1.1 - La compagnie aérienne annule votre vol

Vous aviez prévu de partir à l'étranger. Or la compagnie aérienne a décidé d'annuler votre vol à la suite du Coronavirus (Covid-19). Vous avez le droit de demander le **remboursement** de votre vol annulé ou le **report** de votre vol.

Toutefois, vous n'aurez pas droit à une indemnité forfaitaire au sens de l'article 5 du [règlement européen n° 261/2004](#) car l'annulation est due à une **circonstance extraordinaire**.

Une circonstance extraordinaire peut se produire, par exemple, en cas d'instabilité politique, de conditions météorologiques incompatibles avec la réalisation du vol concerné, de risques liés à la sécurité, de défaillances imprévues pouvant affecter la sécurité du vol, ainsi que de grèves ayant une incidence sur les opérations d'un transporteur aérien effectif ([considérant 14 du règlement européen n° 261/2004](#)).

L'annulation de vols par la compagnie aérienne vers des pays dans lesquels circule le coronavirus (Covid-19) constitue une circonstance extraordinaire.

1.2 - Vous souhaitez annuler ou reporter votre vol

En général, l'annulation de vol se fera **à vos frais** et vous ne serez pas remboursé.

Il est recommandé de se rendre sur le [site du ministère des Affaires étrangères](#) afin de vérifier les zones déconseillées par le Quai d'Orsay.

Si vous souhaitez annuler votre vol vers un pays déconseillé par le ministère des Affaires étrangères (ex. la Chine), pensez par exemple à vous renseigner sur les mesures prises par les compagnies aériennes. Certaines compagnies aériennes peuvent faire un geste commercial en acceptant l'annulation et/ou le report de vol.

Notre conseil

Pour savoir si vous pouvez reporter votre vol ou l'annuler en obtenant un remboursement, reportez-vous aux **conditions générales de vente** de votre compagnie aérienne.

Vous pouvez également consulter [l'article de Tourmag.com](#) qui liste les mesures prises par les compagnies aériennes. Cette liste est régulièrement mise à jour.



Si vous avez souscrit une **assurance voyage**, pensez à vérifier, dans les conditions contractuelles, si les épidémies sont couvertes. Il est rare cependant que celles-ci soient couvertes par les assurances voyage.

Vous pouvez également vérifier les documents de votre **assurance carte bancaire**. Mais là encore, il est rare que les épidémies soient couvertes par ces assurances.

2 - Que faire en cas de litiges ?

Votre agence de voyages ne souhaite pas annuler votre voyage ? Vous n'arrivez pas à obtenir un remboursement ?

- Vous devez saisir en premier lieu le professionnel par écrit (courrier recommandé de préférence)
- Si vous avez reçu une réponse négative ou que vous n'obtenez pas de réponse sous 60 jours, vous pouvez saisir le Médiateur Tourisme et Voyages (MTV), après vous être assuré que le professionnel est bien [adhérent à MTV](#). La saisine peut se faire [en ligne via le formulaire](#) ou, par courrier postal : Médiation Tourisme et voyage - BP 80303 - 75823 Paris - Cedex 17.

POUR EN SAVOIR PLUS

- > Article "[Coronavirus : des avoirs pour les voyages et séjours annulés](#)"
- > Fiche pratique INC "[Voyager en avion : vos droits](#)"
- > Jurisprudence "[Voyager en avion : Jurisprudence de la CJUE et de la Cour de cassation](#)"
- > Vidéo Consomag "[Annulation d'un voyage en raison de circonstances exceptionnelles sur le lieu de destination](#)"
- > Site Internet de la [Médiation Tourisme et Voyage \(MTV\)](#)
- > Site Internet du [ministère des Affaires étrangères](#)
- > Article "[Les recommandations de MTV pour l'annulation d'un voyage](#)"

Retrouvez-nous sur :  <https://www.facebook.com/afoc56lorient/>

Permanences de l' **AFOC 56** dans le département

LORIENT

(Siège) 80 bd Cosmao-Dumanoir

Du lundi au vendredi 9H00 à 12H00 et 14H00 à 17H00

 02-97-37-66-10
Nouveau  07-49-26-28-97

VANNES

21 rue des Tribunaux

Le mercredi de 10H00 à 12H30

 02-97-47-33-83 *

HENNEBONT

Parc de Kerbihan

Le vendredi de 14H00 à 17H00

 02-97-36-30-17 *

PONTIVY

9 rue Jouanno

Le mardi de 16H00 à 18H00, le vendredi de 14H00 à 17H00

 02-97-25-06-17 *

* **En cas d'impossibilité de contacter les permanences locales**
appeler le 02-97-37-66-10 (Siège de LORIENT)

UD FO du Morbihan

80 BD Cosmao Dumanoir BP 60716- 56107 Lorient Cedex

Tél. UD : 02 97 37 66 10 Fax : 02 97 83 53 48

E-mail : ud-cgtfo-56@wanadoo.frfacebook.com/Union-Départementale-Force-Ouvrière-Du-Morbihan**Du lundi au Vendredi****9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30**

A tout moment en dehors de ces heures, un message peut être laissé au standard (laisser les coordonnées, le motif de l'appel, l'heure où vous pouvez être joint) ou par courrier électronique : ud-cgtfo-56@wanadoo.fr

Vos permanences juridiques à l'UD

Mardi de 9 h 30 à 12 h 30

Jeudi de 9 h 30 à 12 h 30

ou sur rendez-vous avec les défenseurs syndicaux**Vos conseillers du salarié**

BELLECC Fabrice
CADIO Christian
LE CADRE Pascal
LE GAL Christophe
LE GUELLEC Joël
LEBLOND Régis
LEBON Jean-Max
MABECQUE Brigitte

MOUILLARD Rudy
NAEL Christophe
NICOLAS Bertrand
POIGNANT Romuald
PRIGENT Gwénaél
RIO Gilles
TARDY André

Vos défenseurs syndicaux

BROUSSOT Véronique
CADIO Christian
CHETANEAU David
LE BEHEREC André
LE CADRE Marie José
LE CADRE Pascal
MORGANT Patricia
SIMON Pierrick